

# Sectorisation des collèges Haut-Garonnais

## Méthodologie sur l'utilisation de l'Indice de Position Social (IPS) dans les projets de sectorisation

# Professions et Catégories Socio-professionnelles (PCS)

La PCS était l'indicateur utilisé jusqu'à présent pour mesurer la mixité sociale dans les collèges :

- La nomenclature des PCS comprend 32 postes (catégories – adaptation de la nomenclature « officielle » de l'Insee aux spécificités du domaine de l'éducation)
- Pour des raisons pratiques, un regroupement des PCS en quatre catégories :
  - favorisée A : cadres et assimilés, chefs d'entreprise, professeurs des écoles et assimilés ;
  - favorisée B : professions intermédiaires ;
  - moyenne : employés, agriculteurs, artisans, commerçants ;
  - défavorisée : ouvriers, inactifs.

# Les limites de l'indicateur PCS

L'indicateur des Professions et Catégories Socio-professionnelles (PCS) utilisé jusqu'alors présentait certaines limites :

- Basé seulement sur les métiers du représentant légal 1 de l'élève sans analyse fine de la performance scolaire.
- Difficile de définir le niveau social d'un établissement et les disparités sociales au sein de divers territoires (à cause des hétérogénéités au sein d'une même catégorie).
- Une variable qualitative et non quantitative => à chaque PCS est associée une valeur de référence et cette nouvelle variable est ensuite considérée quantitativement.

# Construction de l'IPS

A partir de données issues d'une enquête réalisée en 2008 sur un échantillon de 29.544 élèves de sixième, le Ministère de l'Education Nationale a identifié des **variables familiales** ayant un effet sur la **réussite scolaire** des élèves dont :

- le [diplôme](#) des parents (mère et père)
- les conditions matérielles ([revenus](#), nombre de pièces du logement, partage de chambre, ordinateur au domicile, accès à Internet)
- le [capital culturel](#) (nombre de livres à la maison, présence d'une télévision dans la chambre, le temps passé devant la télévision)
- [l'ambition et l'implication des parents](#) (aspirations, conversations sur la scolarité, l'avenir scolaire)
- les [pratiques culturelles](#) (sport, concert, théâtre, cinéma, musée, activités extra-scolaires)

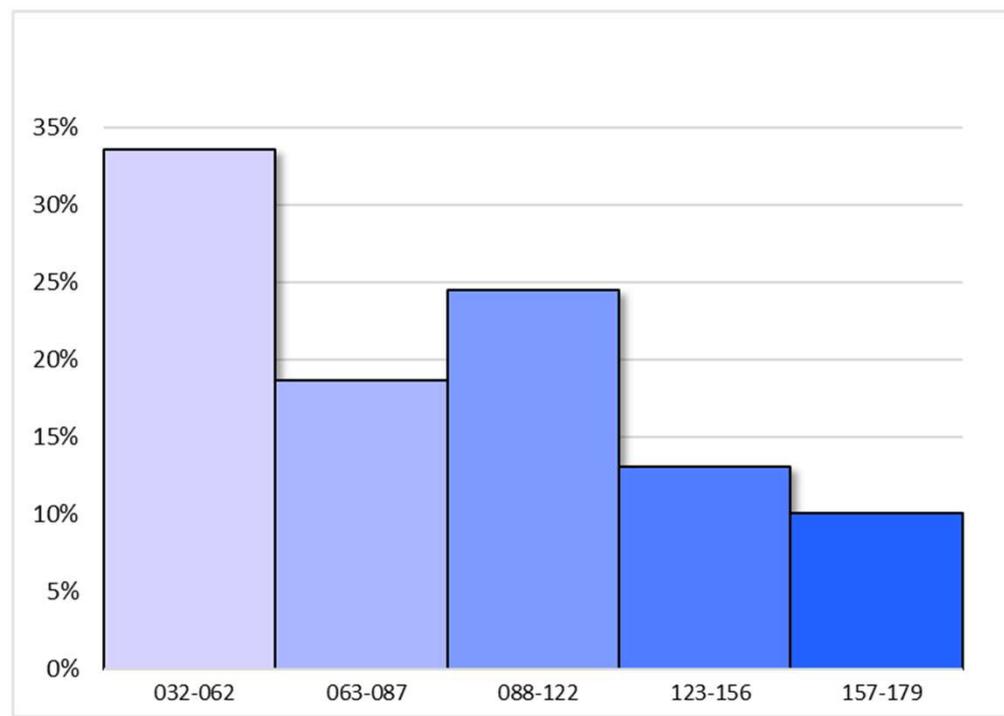
L'indice a ensuite été construit en associant une valeur numérique à chaque variable ainsi qu'un poids plus ou moins élevé selon son effet sur la réussite scolaire. Cette méthode de construction est dite par [analyse des correspondances multiples](#).

# Un IPS pour quoi faire

- L'indice de position sociale (IPS) des élèves est utilisé pour étudier et décrire les populations scolaires dans les [collèges](#) et [lycées](#) et [écoles](#)
- La valeur de cet indice pour un établissement permet de savoir si les élèves sont en moyenne issus d'un milieu social plus ou moins favorable aux apprentissages.
- La dispersion (ou [écart-type](#)) de l'indice de position sociale (IPS) au sein des établissements permet d'évaluer la [mixité sociale](#) des élèves accueillis.
- L'indice devrait procurer un avantage pratique selon au moins deux axes d'analyse :  
décrire les inégalités sociales à l'école et étudier les relations entre la performance scolaire et l'origine sociale

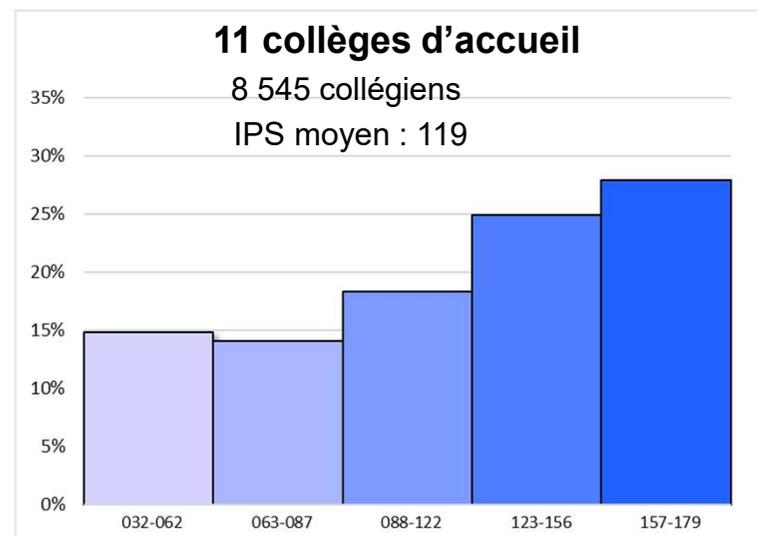
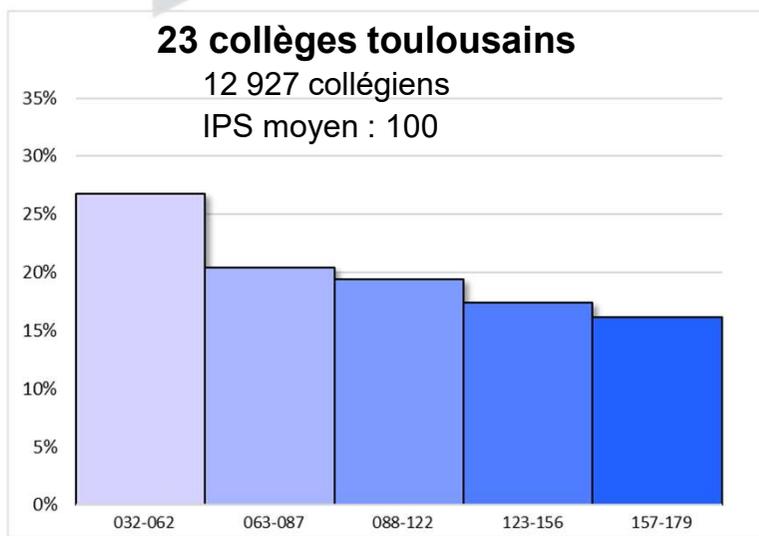
# Construction de l'IPS

L'IPS permet d'attribuer une valeur quantitative à chaque profession et catégorie socioprofessionnelle (PCS). La valeur de l'IPS (entre 32 et 179) est d'autant plus élevée que la PCS est considérée comme favorable à la réussite scolaire de l'élève. Il résume le capital social, économique et culturel de la famille dans le rapport de l'élève à l'école.



- ← IPS favorisant + ou - la réussite scolaire → +

# Le profil social dans les collèges publics du dispositif en 2020



# Références bibliographiques

- Rocher, Th. – Construction d'un indice de position sociale des élèves, in « *Education & Formations*, n° 90, avril 2016 », MENESR Paris – 2016, pp. 5-27.
- Cadoret, A. – La mixité sociale des collèges de Clermont-Ferrand, in « *Géographie de l'école*, n° 12, avril 2017 », MENESR Paris – 2017, pp. 96-115.

Ces références sont librement accessibles sur : <https://archives-statistiques-depp.education.gouv.fr/Default/accueil-portal.aspx>